AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
1037-41-2026

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1037-41-2026 modifiant le Règlement 1037-2017, tel qu'amendé, afin de modifier le montant des amendes pour l'abattage d'arbres et les normes relatives aux logements d'appoint

Prenez en outre avis que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi le 25 août 2026, date de son entrée en vigueur conformément à la Loi. Il est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/

Bromont, ce 1e jour du mois de septembre 2026.

Stéphane Brochu,
Greffier par intérim